

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2023

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Remise gracieuse suite à la régularisation des congés payés des agents vacataires entre le 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2023

Rapporteur : Philippe Laurent

Les vacataires employés par la ville de Sceaux entre le 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2023 se sont vu verser des congés payés à hauteur de 10 % de leur rémunération. Or le statut de ces derniers ne leur permet plus d'en bénéficier.

Le service de gestion comptable a demandé que la totalité du montant de ces congés payés soit inscrite sur le budget de la Ville pour envisager un remboursement par les agents concernés soit 255 agents.

Toutefois, il n'apparaît pas souhaitable de reporter cette décision sur les agents concernés et il est donc proposé d'émettre une remise gracieuse pour l'ensemble des vacataires concernés sur l'ensemble de la période. Le montant total de cette remise s'élève à 155 133 €. Ce montant sera prévu en dépense et recette n'entraînant pas de surcoût pour la Ville.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à accorder une remise gracieuse concernant le versement de l'indemnité de congés payés à l'ensemble des vacataires pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2023.